



Abandon de poste sans contrat le premier jour

Par **Celcol**, le **05/01/2016** à **10:07**

Bonjour, j'ai commencé un emploi d'animatrice hier, normalement en cdd, mais aucun contrat de signé, aujourd'hui un impératif familial m'empêche de poursuivre, je ne me suis pas présentée, je ne souhaite pas être payée pour hier. Quels sont les risques pour moi?

Par **P.M.**, le **05/01/2016** à **12:22**

Bonjour,

Les risques pour vous, si l'on peut dire, c'est que l'employeur vous déclare quand même et que vous soyez donc effectivement en abandon de poste qui n'est pas une bonne méthode alors apparemment vous n'avez même pas prévenu l'entreprise...